

Au quatrième trimestre 2025, les salaires horaires augmentent de 1,7 % sur un an, le coût horaire du travail de 2,5 %

Indice du coût du travail (ICT) - Résultats détaillés - quatrième trimestre 2025

Informations Rapides · 17 mars 2026 · n° 62

Au quatrième trimestre 2025, les salaires horaires augmentent de 1,1 % sur le trimestre et de 1,7 % sur un an

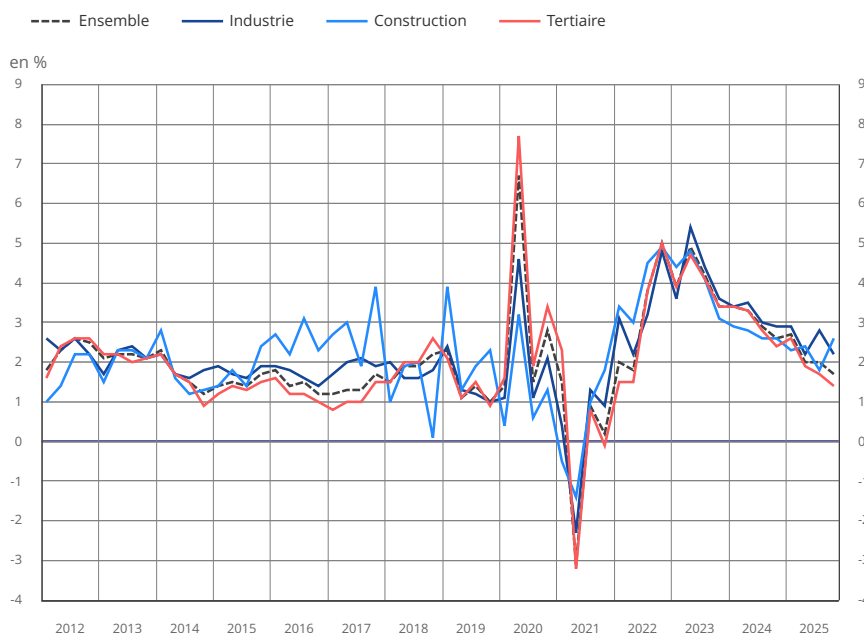
Les salaires horaires dans les secteurs marchands non agricoles (hors services aux ménages) accélèrent nettement au quatrième trimestre 2025 : +1,1 % en rythme trimestriel, après +0,3 % au trimestre précédent (données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables). Cette accélération provient essentiellement de la prime de partage de la valeur (PPV) qui augmente sur le trimestre (1,4 milliard d'euros ont été versés à ce titre aux salariés au quatrième trimestre 2025, après 0,5 milliard au trimestre précédent) mais diminue un peu sur un an (1,5 milliard d'euros fin 2024).

À l'inverse, la hausse des salaires sur un an s'atténue au quatrième trimestre 2025 : +1,7 % après +2,0 % au trimestre précédent. Ce ralentissement s'inscrit dans une tendance, observée depuis la mi-2023, liée à la prise en compte dans les négociations salariales d'une inflation désormais modérée : l'indice des prix à la consommation augmente de 0,9 % sur un an en moyenne au quatrième trimestre 2025, après +1,0 % le trimestre précédent.

En moyenne annuelle, sur l'ensemble de l'année 2025, les salaires horaires continuent de ralentir (+2,1 %, après +3,0 % en 2024 et +4,1 % en 2023) dans un contexte de reflux de l'inflation (+0,9 %, après +2,0 % en 2024 et +4,7 % en 2023).

Par secteur, au quatrième trimestre 2025, les salaires horaires freinent significativement dans l'industrie (+2,2 % sur un an, après +2,8 %) et dans une moindre mesure dans le tertiaire marchand (+1,4 % après +1,7 %), tandis qu'ils accélèrent nettement dans la construction (+2,6 %, après +1,8 %).

Glissements annuels de l'ICT – salaire horaire



Champ : secteur marchand non agricole hors services aux ménages.

Source : Urssaf Caisse nationale, Insee – Indice du coût du travail (ICT), résultats détaillés.

Évolution de l'ICT – salaire horaire

(en %, données CVS-CJO)

	Glissement trimestriel		Glissement annuel	
	T3-25	T4-25	T3-25	T4-25
INDUSTRIE	0,5	1,0	2,8	2,2
Industries extractives	0,1	2,5	1,8	2,7
Industrie manufacturière	0,5	1,1	2,8	2,4
Gaz, électricité, vapeur, air conditionné	0,7	-0,7	2,4	-0,6
Eau ; assainissement, déchets, dépollution	0,3	1,0	2,5	1,7
CONSTRUCTION	0,4	2,7	1,8	2,6
TERTIAIRE	0,2	1,0	1,7	1,4
Commerce	0,4	1,1	2,0	1,5
Transports, entreposage	0,2	0,9	1,8	1,5
Hébergement, restauration	0,9	0,8	1,5	0,9
Information, communication	-0,3	1,6	2,6	2,6
Finance, assurance	-0,2	0,5	2,0	1,5
Activités immobilières	0,2	1,6	2,4	3,0
Activités spécialisées, scientifiques, techniques	0,4	1,3	1,8	1,8
Services administratifs, soutien	0,1	0,7	0,9	0,4
ENSEMBLE	0,3	1,1	2,0	1,7

Champ : secteur marchand non agricole hors services aux ménages.

Source : Urssaf Caisse nationale, Insee - Indice du coût du travail (ICT), résultats détaillés.

Au quatrième trimestre 2025, le coût horaire du travail augmente de 1,2 % sur le trimestre et de 2,5 % sur un an

Au quatrième trimestre 2025, le coût horaire du travail (salaires, cotisations et taxes, déduction faite des subventions) de l'ensemble du secteur marchand non agricole (hors services aux ménages) accélère dans le sillage des salaires : +1,2 % sur le trimestre, après +0,5 % au trimestre précédent.

Sur un an, le coût horaire du travail accélère à peine : +2,5 % au quatrième trimestre 2025, après +2,4 % au trimestre précédent. L'écart avec l'évolution des salaires s'accroît : les exonérations de cotisations sociales, qui ont été réduites en début d'année, reculent de nouveau ce trimestre, notamment celles dégressives sur les bas salaires, sous l'effet pour partie de l'élargissement en 2025 de l'assiette du calcul aux versements de PPV.

Par secteur, sur un an, le coût du travail accélère nettement dans la construction (+4,1 %, après +2,6 %), alors qu'il ralentit dans l'industrie (+2,9 %, après +3,3 %) et que son rythme d'évolution est quasi stable dans le tertiaire marchand (+2,2 % après +2,1 %).

Glissements annuels de l'ICT – coût horaire



Champ : secteur marchand non agricole hors services aux ménages.

Source : Urssaf Caisse nationale, Insee - Indice du coût du travail (ICT), résultats détaillés.

	Glissement trimestriel		Glissement annuel	
	T3-25	T4-25	T3-25	T4-25
INDUSTRIE	0,7	1,0	3,3	2,9
Industries extractives	0,2	2,3	2,1	3,3
Industrie manufacturière	0,7	1,1	3,4	3,2
Gaz, électricité, vapeur, air conditionné	0,7	-0,6	2,8	0,0
Eau ; assainissement, déchets, dépollution	0,5	0,8	2,9	2,2
CONSTRUCTION	0,6	2,9	2,6	4,1
TERTIAIRE	0,4	1,0	2,1	2,2
Commerce	0,6	1,2	2,5	2,3
Transports, entreposage	0,3	0,8	2,1	2,0
Hébergement, restauration	1,1	0,9	1,7	1,6
Information, communication	-0,2	1,6	3,1	3,3
Finance, assurance	0,0	0,4	2,4	2,1
Activités immobilières	0,5	1,6	3,1	3,8
Activités spécialisées, scientifiques, techniques	0,5	1,2	2,2	2,5
Services administratifs, soutien	0,4	1,0	1,2	1,2
ENSEMBLE	0,5	1,2	2,4	2,5

Champ : secteur marchand non agricole hors services aux ménages.

Source : Urssaf Caisse nationale, Insee - Indice du coût du travail (ICT), résultats détaillés.

Révisions de l'ICT

Par rapport à l'estimation flash publiée le 13 février 2026, le glissement annuel de l'ICT – salaire horaire dans les secteurs marchands non agricoles (hors services aux ménages) au quatrième trimestre 2025 demeure inchangé à +1,7 %. En revanche, celui de l'ICT – coût horaire est rehaussé de 0,2 point à +2,5 %. Cette révision résulte essentiellement de la prise en compte de nouvelles informations relatives aux montants d'exonération sur les bas salaires portant sur le mois de décembre, qui n'étaient pas disponibles au moment de la publication de l'estimation flash, montants qui se sont révélés plus faibles qu'anticipé.

Pour en savoir plus

Depuis décembre 2023, les résultats de l'indice du coût horaire du travail révisé – Tous salariés (ICTrev-TS) accompagnent cette publication. Les notes méthodologiques de cet indice figurent dans l'onglet « Documentation » et les résultats sont consultables en téléchargeant le fichier de données complémentaires associé ou les séries longues attachées à cette publication web.

L'ICTrev-TS est essentiellement destiné aux utilisateurs qui ont besoin d'indicateurs de coût du travail dans une clause d'indexation. De ce fait, cet indicateur (de base 100 en décembre 2008) n'est habituellement pas modifié après publication. Il est calculé, chaque trimestre, à partir des données des résultats détaillés de l'ICT, puis lissé et mensualisé pour assurer une moindre volatilité. Le choix d'un indice à des fins d'indexation, ou l'opportunité de s'écarter temporairement de la règle d'indexation prévue à un contrat, relèvent de l'appréciation des contractants.

L'ICTrev-TS se décline en un indice de coût total et un indice de charges. Ce dernier mesure l'évolution de la variable « 1 + taux de charges » où le taux de charges est le pourcentage que représentent, par rapport au salaire brut, les cotisations sociales à la charge des employeurs et les taxes nettes des subventions assises sur la masse salariale ou sur l'emploi. À la différence de l'indice de coût, l'indice de charges n'est pas mensualisé (les trois valeurs mensuelles d'un même trimestre sont identiques).

Prochaines publications :

Estimation flash du premier trimestre 2026 : le 13 mai 2026 à 8h45.

Résultats détaillés du premier trimestre 2026 : le 16 juin 2026 à 8h45.

Contact presse : bureau-de-presse@insee.fr

Suivez-nous sur Bluesky (@Insee.fr) et sur X (@InseeFr)



Institut national de la statistique et des études économiques
88 avenue Verdier, 92541 Montrouge Cedex
Direction de la publication : Fabrice Lengart
ISSN 0151-1475